

## CONDITIONS GENERALES DE LA FORMATION

A Caritas, notre offre de formation se veut à la fois diversifiée, mais aussi orientée pour répondre aux multiples besoins identifiés par les institutions socio-sanitaires.

Notre offre de formation est inscrite chaque année sur notre site avec le détail du programme de chaque formation.

Excepté les formations dispensées gratuitement, le paiement de chaque formation se fait dès la réception de la confirmation d'inscription et de la facture. La formation est confirmée dès que le nombre de participants est jugé suffisant.

Les participants sont personnellement responsables du paiement de la formation, dans les délais indiqués lors de la confirmation, indépendamment du fait qu'ils soient au bénéfice ou non d'un soutien financier de leur employeur, d'un « chèque annuel de formation » (CAF) ou de conditions particulières.

Toute annulation doit être communiquée par écrit et adressée au responsable de la formation concernée.

En cas d'annulation entre 3 et 5 jours ouvrables avant le début de la formation, le 50 % des frais de formation est retenu.

**Passé ce délai, le montant de la formation est dû dans sa totalité.**

Caritas se réserve le droit d'annuler une formation. Dans ce cas, la totalité des frais de formation sera remboursée.

Commission pédagogique  
Caritas Genève